



SAINTONGE

Décision n° 219/2024
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « Sauveteur Secourisme du Travail – Maintien et actualisation des Compétences » avec Carole Formation de Fronsac (33) pour Monsieur GAGNERE Cédric le 29 avril 2024 pour un montant de 150,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 29 AVR. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON